

01



MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE CIVILES

BREVET NATIONAL DE PREVENTION CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE

Le ministre de l'intérieur,

à l'issue du stage organisé du 26 février au 16 mars et du 28 mai au 01 juin 2001,

par l'Institut national d'études de la Sécurité civile,
conformément aux prescriptions de l'arrêté du 28 décembre 1983,

vu le procès verbal du jury d'examen en date du 22 juin 2001,

certifie que **l'Adjudant WISSLE Marcel**,

a obtenu le **Brevet National de Prévention Contre les Risques d'Incendie et de Panique.**
(Mention ASSEZ BIEN)

Fait à Paris, le 22 juin 2001

N° 7400

Pour le ministre de l'intérieur
et par dérogation,
Monsieur Jean-Paul KIHIL
Sous-Directeur des Sapeurs-Pompiers

